

II-6 Les éléments de barème :

II-6.1 Le barème est composé comme suit :

Eléments du barème	Nombre de points
Barème de base : - Ancienneté Générale de Service - AGS -	1 point par année d'ancienneté Générale de service (au 31/12/2016).
Priorité réglementaire - Mesure de carte scolaire Voir § II.6.2. ci-après	10 points + ½ point supplémentaire par année d'exercice à titre définitif
Priorité légal - Tous les enseignants reconnus « travailleur handicapé (RQTH) » participant au mouvement ou Enseignant sollicitant une mutation au titre du handicap Voir annexe 1	Enseignants eux-mêmes : 5 points sur l'ensemble des vœux ou Enseignants eux-mêmes, leur conjoint ou enfant handicapé ou malade : 40 points sur l'ensemble des vœux Ces deux bonifications ne sont pas cumulables

Bonifications accordées au regard de la situation professionnelle :

Eléments du barème	Exercice à titre DEFINITIF	Nombre de points	ATTENTION Ces deux bonifications ne sont pas cumulables
Exercice depuis au moins 5 ans au 31/8/2017 dans une école des dispositifs REP et REP+		5 points + ½ point supplémentaire par année d'exercice au-delà de 5 ans → bonification plafonnée à 8 points	
Exercice depuis au moins 5 ans au 31/8/2017 sur le même poste de direction		5 points + ½ point supplémentaire par année d'exercice au-delà de 5 ans → bonification plafonnée à 8 points	
	Exercice à titre PROVISOIRE ou DEFINITIF		
Exercice sur un poste d'adjoint spécialisé en TTEP ou d'éducateur en Internat de l'EREA		5 points + ½ point supplémentaire par année d'exercice dès la deuxième année → bonification plafonnée à 8 points	
Exercice sur un poste du dispositif relais ou en centre éducatif fermé		5 points + ½ point supplémentaire par année d'exercice dès la deuxième année → bonification plafonnée à 8 points	
Exercice sur poste composite en 2016/2017		2 points pour la première année d'exercice + ½ point par année d'exercice supplémentaire consecutive → bonification plafonnée à 5 points	
	Exercice à titre PROVISOIRE		
Exercice en 2016/2017 sur un poste ASH : IME - ULIS - EGPA (y compris postes d'enseignement de l'EREA) et brigades ASH		L'enseignant sollicité le poste occupé en 2016/2017 : 5 points <i>Priorité si le poste apparaît en vœux 1 et selon l'ordre des nominations détaillé page 7.</i>	
ou		Si non 2 points sur l'ensemble des vœux quels qu'ils soient	
Exercice en 2016/2017 sur un poste de direction		L'enseignant sollicité le poste occupé en 2016/2017 : 5 points <i>Priorité absolue pour une reconduction si le poste apparaît en vœux 1 et sous réserve de l'inscription sur la liste d'aptitude 2017.</i>	
ou		Si non 2 points sur l'ensemble des vœux quels qu'ils soient	

Pour départager les personnels ayant des barèmes identiques, sont pris en compte successivement :

1. L'ancienneté réelle ;
2. L'âge (priorité au plus âgé).

II-6.2 Mesures de carte scolaire :

Principe général

La personne touchée par la mesure de carte scolaire est la dernière nommée dans l'école, hors poste de direction et poste à profil (PEMF, CHAM...).

► *En cas de départ à la retraite d'un agent ou de mutation, la mesure de retrait se positionne sur le poste de l'agent considéré et la règle du dernier nommé ne s'applique plus.*

Un enseignant peut conserver ses points de fermeture une deuxième année dès lors qu'il n'a obtenu qu'un poste à titre provisoire au mouvement de l'année 2016.

Les points pour mesure de carte scolaire sont accordés pour les postes d'adjoints, les décharges totales et les postes composites (1) ainsi que pour les brigadiers départementaux (2).

Un enseignant ne peut, deux années consécutives, être concerné par une mesure de carte scolaire.

(1) Dans la mesure où sa composition est modifiée de la moitié ou plus de sa quotité.

(2) Dans la mesure où la commune de l'école de rattachement est modifiée dans le cadre de la carte scolaire et que l'enseignant est à titre définitif sur le poste de brigade concerné.

► **Ecole à deux classes :** fermeture de la deuxième classe

- le directeur est nommé à titre définitif : il reste prioritairement sur l'école et devient chargé d'école mais il peut participer au mouvement s'il le souhaite ;
- le directeur est nommé à titre provisoire et l'adjoint à titre définitif : l'adjoint est prioritaire et devient chargé d'école. Il peut cependant participer au mouvement avec bonification de points de barème.

► Fusion

Pour les opérations de mouvement, la nouvelle direction issue de la fusion est confiée à l'un des directeurs avec priorité au plus ancien dans la fonction. Le second directeur est affecté sur un poste d'adjoint avec la possibilité de participer au mouvement avec bonification de points de barème. Les autres adjoints sont automatiquement rattachés sur les postes transférés mais peuvent faire le choix de participer au mouvement sans bonification de points de barème.

II-6.3 informations diverses :

► Les écoles primaires regroupent :

- une direction « élémentaire »
- des postes d'adjoints « élémentaire » ou ECCEL dans la liste des postes
- des postes d'adjoints « maternelle » ou ECMA dans la liste des postes

► Ecoles à deux sites (locaux répartis sur deux communes différentes) avec une seule direction : tous les postes sont ouverts sous un même numéro d'école

Ecole avec direction	Second site
• LANDISACQ	• CHANU
• STE GAUBURGE	• ECHAUFFOUR
• MAUVES SUR HUISNE	• LE PIN LA GARENNE
• LE GUE DE LA CHAINE	• IGE
• BANVOU	• LE CHATELLIER
• LA FERTE FRESNEL	• GLOS LA FERRIERE

► Les documents suivants seront publiés sur le site intranet académique et sur SIAM :

- liste des RPI dispersés ;
- liste des écoles de chaque circonscription ;
- carte des zones géographiques ;
- liste des écoles avec dispositif « plus de maîtres que de classes » ;
- liste des écoles avec dispositif « pour la scolarisation des élèves de moins de 3 ans » ;
- liste des postes réservés pour les professeurs des écoles stagiaires.



François Laccan
Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de l'Orne

PRIORITE AU TITRE DU HANDICAP

Pour demander une priorité de mutation, les personnels doivent faire valoir une situation de handicap (pour eux-mêmes, leur conjoint ou un enfant) prévue par la loi du 11 février 2005 qui concerne :

- les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie (ROTH) ;
- les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10% et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire ;
- les titulaires d'une pension d'invalidité à condition que l'invalidité réduite au moins des deux tiers la capacité de travail ou de gain ;
- les anciens militaires et assimilés, titulaires d'une pension d'invalidité ;
- les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité pour les sapeurs-pompiers volontaires ;
- les titulaires de la carte d'invalidité délivrée par la commission des droits et de l'autonomie, à toute personne dont le taux d'incapacité permanente est au moins de 80% ou qui a été classée en 3ème catégorie de la pension d'invalidité de la sécurité sociale,
- les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

Procédure :

1. Les agents qui sollicitent une mutation au titre du handicap, déposent un dossier auprès du médecin de prévention courant février 2017. L'imprimé de demande d'appui médical pour mutation est téléchargeable sur le site de l'académie www.ac-cscau.fr. Le dossier déposé auprès du médecin de prévention doit comprendre :
 - S'agissant de l'enseignant lui-même : un dossier médical *sous pli confidentiel* adressé au médecin de prévention ;
 - S'agissant d'un enfant souffrant d'une maladie grave : toutes les pièces concernant le suivi médical notamment en milieu hospitalier spécialisé.
2. Il est nécessaire que le service Ressources Humaines (SRH) soit informé de cette démarche par les enseignants eux-mêmes qui transmettront au service la pièce justifiant d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé - RQTH- (reconnaissance acquise ou en cours d'obtention) ;
3. Avis du médecin de prévention ;
4. Etude des situations lors du groupe de travail « cas particuliers ».

Bonification :

- a) Une bonification de 5 points sera automatiquement attribuée aux enseignants eux-mêmes bénéficiaires de l'obligation d'emploi qui justifient de cette qualité par la production de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) en cours de validité, sur l'ensemble des vœux émis.
- b) Une bonification de 40 points peut être accordée aux enseignants répondant aux critères précités et ayant déposé un dossier auprès du médecin de prévention. Pour obtenir cette bonification, les trois conditions suivantes doivent être réunies.

1. AVOIR LA RECONNAISSANCE DE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ (RQTH) PAR LA MDPH

Les agents doivent fournir la pièce attestant que l'agent ou son conjoint rentre dans le champ du bénéficiaire de l'obligation d'emploi.

2. LEUR DEMANDE DE MUTATION DOIT RECUEILLIR UN AVIS FAVORABLE DU MEDECIN DE PREVENTION

3. LEUR MUTATION DOIT AVOIR POUR CONSÉQUENCE UNE AMÉLIORATION DE LA SITUATION MÉDICALE

Tous les justificatifs attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée doivent être fournis.

NATURE DES SUPPORTS ET ORDRE DE NOMINATION DU MOUVEMENT

Nature du support	Ordre de nomination		
	Priorité	Titre requis	Modalité d'affectation
Adjoint mat. ou élem.			
Chargé de direction			
Brigadiers (1)		AUCUN	Titre DEFINITIF
Décharges complètes de direction			
Décharges de maître formateur			
Postes composites (2)		AUCUN	Titre DEFINITIF ou PROVISOIRE selon la phase du mouvement
Conseillers Pédagogiques	1	Enseignant nommé à titre provisoire sollicitant le poste occupé en 2016/2017 en rang 1 sous réserve de l'admissibilité ou de l'admission au CAFPEMIF	Titre PROVISOIRE transformé en définitif dès l'obtention du certificat
	2	CAFPEMIF	Titre DEFINITIF
Directeur d'école de 2 classes et plus	1	Faisant fonction inscrit sur la Liste d'Appréhde 2017 sous réserve que le poste occupé pendant l'année scolaire en cours soit positionné en rang 1	Titre DEFINITIF
	2	LISTE D'APTITUDE	Titre DEFINITIF
	3	Faisant fonction inscrit sur la Liste d'Appréhde 2017 ne sollicitant pas le poste occupé en rang 1	Titre DEFINITIF
	4	Sans titre	Titre PROVISOIRE
Directeur d'école d'application (3)	1	LISTE D'APTITUDE	Titre DEFINITIF
Enseignant de classe d'application (3)	1	CAFPEMIF	Titre DEFINITIF
	2	Candidats CAFPEMIF session 2017	Titre PROVISOIRE transformé en définitif dès l'obtention du certificat
	3	Sans titre	Titre PROVISOIRE
Option D Enseignant en ULIS, adjoint spécialisé en IME, ITEP	1	Enseignant nommé à titre provisoire sur un poste spécialisé et en formation CAPA-SH en 2016/2017 sollicitant le poste occupé en rang 1	Titre PROVISOIRE transformé en définitif dès l'obtention du certificat
	2	CAPA-SH de l'option ou diplôme équivalent	Titre DEFINITIF
	3	Candidats libres CAPA-SH session 2017	Titre PROVISOIRE transformé en définitif dès l'obtention du certificat
	4	Entrants en formation CAPPEI 2017/2018	Titre PROVISOIRE
	5	CAPA-SH d'une autre option	Titre PROVISOIRE
	6	Sans titre	Titre PROVISOIRE
Option F SEGPA – EREA (enseignants et éducateurs) – CEF – Hôpital – Centres de détention	1	Enseignant nommé à titre provisoire sur un poste spécialisé et en formation CAPA-SH en 2016/2017 sollicitant le poste occupé en rang 1	Titre PROVISOIRE transformé en définitif dès l'obtention du certificat
	2	CAPA-SH de l'option ou diplôme équivalent	Titre DEFINITIF
	3	Candidats libres CAPA-SH session 2017	Titre PROVISOIRE transformé en définitif dès l'obtention du certificat
	4	Entrants en formation CAPPEI 2017/2018	Titre PROVISOIRE
	5	CAPA-SH d'une autre option	Titre PROVISOIRE
Option G en RASESD	4	Entrants en formation CAPPEI 2017/2018	Titre PROVISOIRE
	5	CAPA-SH d'une autre option	Titre PROVISOIRE
Psychologue scolaire	1	Diplôme de psychologue scolaire	Titre DEFINITIF
	2	En formation au diplôme	Titre PROVISOIRE transformé en définitif dès l'obtention du diplôme
Postes à profil – commission d'entretiens (4)		TITRE REQUIS selon la nature du poste	Titre DEFINITIF avec bilan d'activité triennal

(1) Postes de brigadiers : chaque poste est rattaché à une école.

Service :

Les enseignants titulaires remplaçants ont vocation à assurer des remplacements de congés courts ou longs, de stage de formation continue, sur des classes ordinaires et spécialisées, prioritairement dans les écoles de la circonscription dans laquelle ils sont nommés mais aussi des circonscriptions voisines, voire sur l'ensemble du département.

Les enseignants affectés sur un poste de brigadier ASH (rattachement à la circonscription ASH- code de poste TD) assurent en priorité, soit le remplacement à l'année des personnels en formation CAPPEI (dans ce cas, un rattachement secondaire est positionné sur le lieu du remplacement CAPPEI), soit des remplacements sur des postes relevant de l'ASH (le brigadier est alors rattaché à l'école où il effectue le remplacement le plus long). Le nom de l'école de rattachement ne sera communiqué qu'à l'issue du mouvement. Un enseignant affecté sur un poste de remplacement ne pourra pas refuser d'effectuer un remplacement pour lequel il aura été désigné.

Ecole de rattachement :

Dans le cadre de la carte scolaire, si un changement de commune de l'école de rattachement est acté, les enseignants titulaires du poste de brigade concerné pourront bénéficier de la bonification de points pour mesure de carte.

(2) Postes composites :

Les postes composites du mouvement principal sont attribués à titre définitif et regroupent principalement des décharges de direction.

Ceux du mouvement complémentaire sont attribués à titre provisoire : ils peuvent comprendre des fractions correspondant à des rompus de temps partiels, des allègements de service ou des décharges d'autre nature.

Chaque poste composite comprend une fraction principale qui correspond au numéro de poste à saisir lors des vœux.

Selon la composition du poste il peut s'agir de poste d'adjoint en maternelle, en élémentaire ou d'une décharge.

Toute modification de la moitié et plus du poste entraîne l'attribution de la bonification de points pour mesure de carte.

(3) Ecoles et classes d'application :

Ecoles d'application : Jules Ferry ALENCON - Emilie Dupont ALENCON - Montsoir ALENCON

Classes d'application ouvertes dans le département hors écoles d'application à la rentrée 2017 :

- 1 classe à Mazeline L'ANGLE
- 2 classes à Moline ALENCON
- 1 classe à Marcel Pagnol ARGENTAN
- 1 classe à CONDE SUR HUISNE
- 1 classe à Paul Souvray LA FERTE MACE
- 2 classes à Les vallées FLERS
- 1 classe à RolandV. Hugo FLERS
- 1 classe au MELE SUR SARTHE

(4) Postes particuliers dits postes à profil requérant le passage devant une commission d'entretien :

Ces postes font l'objet d'un appel à candidatures (voir circulaire spécifique)

Vous trouverez jointes à l'appel à candidatures, les fiches descriptives des différents postes à profil :

- | | |
|-------------------------------------|---|
| 1. CPC Généraliste | 15. Secrétaire comité exécutif REP+ |
| 2. CPC EPS | 16. Direction école en REP |
| 3. CPC ASH | 17. Direction école en REP+ |
| 4. CPC ASH (dossier TICE) | 18. Classe orchestre en REP+ |
| 5. CPD option éducation musicale | 19. Maître surmétraire en REP+ |
| 6. CPD option arts visuels | 20. Dispositif relais |
| 7. CPD Langues vivantes | 21. Enseignant référent |
| 8. CPD Formation continue | 22. Secrétaire/Coordonnateur CDOEAS |
| 9. CPD TICE | 23. Enseignant référent insertion scolaire (MIDPII) |
| 10. CPC TICE | 24. Enseignant spécialisé hôpital de Flers |
| 11. Enseignant en charge d'une CHAM | 25. Coordonnateur ULIS collège ou lycée |
| 12. Antenne CANOPE Flers | 26. Enseignant spécialisé centre de détention |
| 13. CANOPE Alençon | 27. Enseignant spécialisé Centre Educatif Fermé |
| 14. Secrétaire comité exécutif REP | 28. Enseignant élèves allophones |

LES ZONES GEOGRAPHIQUES

Il existe trois formes de zones :

- les regroupements de communes
- les communes (uniquement ALLENCON – FLERS – VIMOUTIERS)
- les secteurs

A compter du mouvement 2017, le nombre de zones a été réduit à 17.

Modalité des vœux

Un vœu précis correspond à une nature de support dans une école.

Un vœu géographique correspond à une nature de support dans une zone géographique. Il est donc possible de demander plusieurs natures de supports sur une même zone.

Dans une même zone géographique, chaque nature de support a un numéro attribué qu'il s'agisse d'un adjoint en maternelle ou en élémentaire, d'une direction ou d'une décharge (fraction principale d'un composite).

Les postes à profil sont exclus.

Un vœu géographique devra obligatoirement être saisi (conseillé : au moins cinq) parmi les 30 vœux possibles.

Ces vœux géographiques sont particulièrement importants lors de la phase informatique du mouvement complémentaire où leur prise en compte permet d'affecter les agents selon leur souhait en fonction de leur barème.

Fonctionnement

Le vœu sur zone géographique est éclaté en autant de vœux qu'il y a de postes vacants et susceptibles d'être vacants sur la zone.

Il est traité de la même manière que les vœux précis, c'est-à-dire dans l'ordre du rang du vœu, des priorités et du barème.

Exemple de saisie

Il est nécessaire de bien préparer sa saisie en repérant les numéros attribués à chaque nature de support

Selon vos souhaits, la saisie pourra être la suivante :

Souhait : tout poste d'enseignant en maternelle sur la zone géographique → saisir le numéro de poste au rang que vous souhaitez

Souhait : toutes natures de support d'adjoint d'une zone géographique y compris les postes composites : saisir trois vœux :

1^{er} vœu : tout poste d'enseignant en maternelle sur la zone → saisir le numéro de poste correspondant à la nature de support

2^{ème} vœu : tout poste d'enseignant en élémentaire sur la zone → saisir le numéro de poste correspondant à la nature de support

3^{ème} vœu : tout poste de décharge de direction (fraction principale du composite) dans la zone → saisir le numéro de poste correspondant à la nature de support

➤ VOIR descriptif ci-après

Zone : REGROUPEMENT DE COMMUNES Attention 17 zones à compter du mouvement 2017 commune nouvelle	
Zone	Communes appartenant à la zone
0610001	CERISÉ- CONDÉ S/SARTHE - DAMIGNY - HAUTERIVE - HÉLOUP - LE MÉNIL BROUT - LARRÉ - LONRAI - MÉNIL ERREUX - ST GERVAIS DU PERON - ST GERMAIN DU CORBEIS - VALFRAMBERT ÉCOUVES (RADON - VINGT HANAPS)
0610002	COURTOMER - ESSAY - LE MELE SUR SARTHE - MONTCHEVREL - MOULINS LA MARCHÉ - STE SCOLASSE
0610003	BELLEME - IGÉ - MAUVES - PERVENCHÈRES - BELFORT EN PERCHE (LE QUÉ DE LA CHAÎNE)
0610004	BERD'HUIS - CETON - ST GERMAIN DE LA COUDRE - ST HILAIRE SUR ERRE VAL AU PERCHE (LE THEIL SUR HUISNE-MALE -LA ROUGE) PERCHE EN NOCÉ (NOCÉ- PREAUX DU PERCHE)
0610005	BRETONCELLES SABLONS SUR HUISNE (CONDÉ SUR HUISNE) - RÉMALARD EN PERCHE (RÉMALARD) LONGNY LES VILLAGES (LONGNY AU PERCHE- NEULLY SUR EURE)
0610006	BAZOCHES SUR HOENE - MORTAGNE AU PERCHE - ST HILAIRE LE CHATEL - ST LANGIS - ST MAURICE LES CHARENCEY - SOLIGNY LA TRAPPE TOUROUVRE AU PERCHE (RANDONNAI - TOUROUVRE)
0610007	AUBE - CHANDAI - CRULAI - ECORCEI - IRAI - L'ACILE - LES ASPRES - ST MARTIN D'ECUBLEI - ST MICHEL THUBEUF - ST OÛEN S/ITON ST SULPICE - ST SYMPHORIEN- RAI
0610008	GACÉ - ST EVROULT ND DU BOIS - STE GAURBURGE SAP EN AUGÉ (LE SAP) LA FERTE EN OUCHE (LA FERTE FRENEL-GAUVILLE-HEUGON-VILLERS EN OUCHE)
0610009	ALMENECHES - CHAILLOUÉ - MACE - MÉDAVY - LE MERLEAULT - NONANT LE PIN - SEES
0610010	CROUTTES - TRUN - GOUFFERN EN AUGÉ (EXMES - CHAMBOIS - FEL - LE BOURG ST LEONARD - SILLY EN GOUFFERN - UROU ET CRENNES)
0610011	ARGENTAN- BAZOCHES AU HOULME - GOULET - MONTGARROULT- NECY - OCCAGNES - SARCEAUX - ÉCOUCHÉ LES VALLÉES (ÉCOUCHÉ) PUTANGES LE LAC
0610012	BELLOU EN HOULME - BERGOU - BRIOUZE - LA SELLE LA FORGE - LANDIGOU - MESSIE - MONTILLY SUR NOIREAU - ST GEORGES DES GROSELLIERS - SAINT PIERRE DU REGARD - STE HONORINE LA CHARDONNE - STE HONORINE LA GUILLAUME ATHIS VAL DE ROUVRE (ATHIS- SÉRIE FONTAINE - RPI 32 LA CARNEILLE - RONFÈUGERAD)
0610013	CALIGNY- CERISY BELLE ÉTOILE- LA CHAPELLE AU MOINE- LA CHAPELLE BICHE- LA LANDE PATRY- LANDISACQ - ST CLAIR DE HALOUZE - ST PIERRE ENTREMONT TINCHEBRAY BOCCAGE (TINCHEBRAY- FRENES- SAINT CORNIER DES LANDES) MONTSECRET CLAIREFOUGÈRE (MONTSECRET)
0610014	CEAUCÉ - BANVOU - LONLAY L'ABBAYE- SAINT BOMER - SAINT FRAMBAULT - SAINT MARS D'EGRENNE DOMFRONT EN POIRAI (DOMFRONT) PASSAIS VILLAGES (PASSAIS LA CONCEPTION)
0610015	CHAMPSECRET - LA COULONCHE - LA FERRIÈRE AUX ETANGS - LA FERTE MACE BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE (BAGNOLES DE L'ORNE) JUVIGNY VAL D'ANDAINE (JUVIGNY S/S ANDAINE) LES MONTS D'ANDAINE (LA SAUVAGÈRE et ST MAURICE du DESERT) RIVES D'ANDAINES (LA CHAPELLE D'ANDAINES - COUTÈRNE)
0610016	BOUCE - MONTMÈREI - MORTRÉE - RANES BOISCHAMPRÉ (MARCEI)
0610017	CARROUGES - CIRAL - LA FERRIÈRE BOCHARD - LA ROCHE MABLE - ST DENIS S/SARTHON - ST DIDIER SOUS ÉCOUVES

Zone : COMMUNES (3)	
Zone	Communes appartenant à la zone
061001	ALENCON (ensemble des écoles)
061169	FLERS (ensemble des écoles)
061508	VIMOUTIERS - REP

Zone : SECTEUR de COMMUNE (3)	
Zone	Nom de la commune (ensemble des écoles)
0610019	ALENCON HORS REP + Masson – Montsort – Jules Ferry – R. Desnos – A. Carnus – Famille Dupont – Point du Jour - Courteille
0610020	ALENCON REP+ Molière – La Fontaine – J. Verne
0610021	FLERS HORS REP Roland/V. Hugo – Mar Roland – Sévigné/Paul Bert – Mar Sévigné
0610022	FLERS REP Mortier/La Fontaine - Les Valées

POSTES COMPOSITES A TITRE DEFINITIF

Etat du poste	Ecole	Nature poste	Quantité
PSV	ESSAY	Décharge	25
	HAUTERIVE	Décharge	25
	L'ARRE VINGT HANAPS	Décharge	25
PSV	ST GERMAIN DU CORBEIS Primaire	Décharge	50
	RADON	Décharge	25
	HESLOUP	Décharge	25
PSV	LA SAUVAGERIE	Décharge	50
	CHAMPSECRET	Décharge	25
	LA CHAPELLE D'ANDAINNE	décharge	25
PSV	IEN FLERS	Antenne CANOPE	50
	MESSEI Elémentaire	Décharge	25
	MESSEI Maternelle	Décharge	25
PSV	TRUIN	Décharge	50
	ARGENTAN Victor Hugo	Décharge	25
	UROU et CIRENNES	Décharge	25
PSV	LE MELE S/SARTHE	Décharge	50
	BAZOUCHES SUR HOENE	Décharge	25
	RPI 28 STE SCOLASSE	Décharge	25
PSV	BERD'HUIS	Décharge	25
	BELLEME	Décharge	25
	NOCE	Décharge	25
PSV	CONDE SUR HUISNE	Décharge	25
	IEN ALENCON (ASOU - G0108)	Centre CANOPE	75
	IEN ALENCON	Archives	25

Modalités de saisie des vœux

Application Système d'Information et d'Aide aux Mutations (SIAM)

L'accès à SIAM se fait via l'application i-Prof :

(pour tout problème technique, contactez l'assistance informatique au 0810.14.50.61)

Avant de vous connecter, munissez-vous de vos identifiants (compte utilisateur et mot de passe) et préparez votre saisie.

Sur votre écran i-Prof, cliquer sur « les services », puis « SIAM » pour accéder à l'application et saisir vos vœux.

► L'application SIAM est disponible 24h/24 durant la période d'ouverture :

⚠ N'ATTENDEZ PAS LES DERNIERS JOURS POUR SAISIR VOS VŒUX, EN RAISON DES RISQUES D'ENCOMBREMENT DU SERVEUR

► Pendant la période d'ouverture, toute modification ou annulation peut être effectuée.

⚠ Aucune modification ou aucun retrait ne pourront être effectués passé le délai de fermeture de la campagne de saisie des vœux.

Après fermeture du serveur, chacun recevra une confirmation de la saisie des vœux dans sa boîte aux lettres i-Prof.

CALENDRIER

Fin février/début mars 2017	Diffusion de la circulaire
Début mars 2017	Publication des postes
Mercredi 15 mars 2017	Date limite de réception des demandes de priorité au titre du handicap au SRH et auprès du médecin de prévention
Vendredi 17 mars au Jeudi 6 avril 2017	Saisie des vœux
Vendredi 7 avril 2017	Envoi des confirmations de vœux dans i-Prof
Mercredi 17 mai 2017	Groupe de Travail sur barèmes et situations particulières
Mardi 30 mai 2017	CAPD mouvement principal
Semaine suivant les résultats du mouvement principal	Appel à candidatures sur les postes restés vacants suivants : Directions – postes ASH – postes à profil Vers tous les enseignants (sans poste et titulaires)
Mardi 20 juin 2017	Groupe de Travail mouvement complémentaire (phase informatique)
Mardi 20 juin 2017 AM	Envoi des fiches de vœux aux enseignants restés sans poste
Jeudi 29 juin 2017 matin	Groupe de Travail mouvement manuel

SIGLES ET ABBREVIATIONS DU MOUVEMENT

AFA	Affectation provisoire à l'amée d'un enseignant sur un support
AGS	Ancienneté générale des services
ANIM.SOU ASOU COORD ZEP	Secrétaire COMEX
ASH	Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés
BED RGA OPTION E	Adjoint regroupement d'adaptation
CAPA SH	Certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les Enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap
CHME	Classe intégration scolaire handicap mental
CL. RELAI CLR INSTITUTE	Enseignant classe relai
CPC	Conseiller pédagogique de circonscription
CPD	Conseiller pédagogique départemental
D.D.A.A.E.	Décharge des maîtres d'application
DCH.D.A.P.E	Décharge du directeur de l'école application (classe entière)
DECH DIR DCOM	Décharge de direction d'école élémentaire ou maternelle
DECH.DIR. DSPE	Décharge du directeur de l'établissement spécialisé (ITEP)
DIR.EC.ELE 0119	Directeur d'école élémentaire
DIR.EC.MAT 0121	Directeur d'école maternelle
ENS.APP.EI. EAPL.APPLICAT	Adjoint classe application élémentaire (Maître d'application)
ENS.APP.MA.EAPM.APPLICAT	Adjoint classe application maternelle (Maître d'application)
ENS.CL.ELE.ECEL.	Adjoint classe en élémentaire ou primaire
ENS.CL.ELE.ECEL.CL.HR.AMIEN	Adjoint classe en élémentaire ou primaire « Classe musicale »
ENS.CL.MA.ECMA	Adjoint de classe maternelle en école maternelle ou primaire
ENS.CL.SPE.ECSP.OPTION D	Enseignant spécialisé IME - ITEP ou centre éducatif fermé
EREA	Etablissement régional d'enseignement adapté
FOND.PED.EX.PPEX	Fonctions pédagogiques exceptionnelles (CLDP)
IME	Institut médico éducatif
INST SEGPA ISES OPTION F	Enseignant spécialisé de SEGPA ou d'EREA
INSTIT INT ISIN OPTION F	Éducateur d'EREA
INSTIT SPE IS INST SPEC	Enseignant spécialisé de centre pénitentiaire
ITEP :	Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique
ITSP	Enseignant 1 ^{er} degré itinérant spécialisé
MA.G.RES MGR OPTION G	Maître G réseau
MDPH	Enseignant 1 ^{er} degré MAD MDPH
PSY.RESEAU PSYR	Psychologue réseau
RAD	Rattachement administratif à une école d'un enseignant nommé sur un établissement de type zone géographique (brigadier départemental ou ASH, RASED,...)
RASED	zone géographique
REFERENT REF SANS SPEC	Réseau d'aides spécialisées aux enfants en difficulté
REP	Enseignant 1 ^{er} degré référent élèves handicapés
REP+	Réseau d'Education Prioritaire
SEGPA	Réseau d'Education Prioritaire Renforcée
SPECO	Section d'enseignement général et professionnel adapté
TICE	Spécialisé coordonnateur
TIT.R.BRIG 2585	Technologies de l'Information et de la communication pour l'enseignement
ULIS OPTION D	Brigade
	Enseignant en Ulis unité localisée pour l'inclusion scolaire

Ville	Type	Nom	Adresse	Code postal	Téléphone	Adresse e-mail	Chronotage
ALENÇON	Primaire	Albert Camus	Rue Bernard de Chartres	61000	02 33 29 59 87	06.06.11318@ac-sen.t	Alençon I
ALENÇON	Primaire	Colette	147 Avenue de Colette	61000	02 33 29 27 26	06.06.11359@ac-sen.t	Alençon I
ALENÇON	Primaire	Ecole Dupont - Ecole d'Application	12 Rue Poyet	61000	02 33 29 41	06.06.11273@ac-sen.t	Alençon I
ALENÇON	Primaire	Jean de la Fontaine	Avenue Strouven Chartre	61000	02 33 29 83 09	06.06.11644@ac-sen.t	Alençon II
ALENÇON	Primaire	Jules Ferry - Ecole d'Application	60 R. A. Marie Jaucourt	61000	02 33 29 11 05	06.06.1023329@ac-sen.t	Alençon I
ALENÇON	Primaire	Jules Verne	36 Rue Paul Claudel	61000	02 33 29 11 96	06.06.11110@ac-sen.t	Alençon II
ALENÇON	Primaire	Mabius	70 Rue de la Vierge au 9e	61000	02 33 29 68 25	06.06.102328@ac-sen.t	Alençon I
ALENÇON	Primaire	Mabius	5 et 7 Rue Théophile Gautier	61000	02 33 29 45 48	06.06.11643@ac-sen.t	Alençon II
ALENÇON	Primaire	Mendot - Ecole d'Application	4 place de Champ de Fil	61000	02 33 32 29 56	06.06.102329@ac-sen.t	Alençon I
ALENÇON	Primaire	Poincaré	19 rue Pierre et Marie Curie	61000	02 33 29 33 28	06.06.11428@ac-sen.t	Alençon I
ALENÇON	Primaire	Robert Desnos	4 Rue Robert Schuman	61000	02 33 29 26 28	06.06.11565@ac-sen.t	Alençon I
ALENÇON	Primaire	Rome Frank	19 Rue Au Centre	61250	02 33 29 20 27	06.06.11546@ac-sen.t	Alençon II
ALENÇON	Primaire	Fernand Léger	18 Rue du Prey	61200	02 33 67 15 28	06.06.11191@ac-sen.t	Alençon
ALENÇON	Primaire	Mamad L'Herminier	38 Rue Belle Etoile	61200	02 33 67 11 91	06.06.102327@ac-sen.t	Alençon
ALENÇON	Primaire	Mamad L'Herminier	2 Rue Guy Dumesnil	61200	02 33 26 25 28	06.06.11246@ac-sen.t	Alençon
ALENÇON	Primaire	Vicent Blument	9 Rue Gustave Courcel	61200	02 33 67 05 25	06.06.11824@ac-sen.t	Alençon
ALENÇON	Primaire	Vicent Blument	31 Rue Victor Hugo	61200	02 33 67 18 14	06.06.11242@ac-sen.t	Alençon
ALENÇON	Primaire	Le Petit Nicolas (Ecole de l'École)	100 Rue de la Grange aux Dames	61200	02 33 67 14 26	06.06.102306@ac-sen.t	Alençon
ALENÇON	Primaire	Le Petit Nicolas (Ecole de l'École)	5 Place de la Motte	61430	02 33 66 42 67	06.06.11565@ac-sen.t	Alençon
ALENÇON	Primaire	Le Petit Nicolas (Ecole de l'École)	14, rue du Boulay	61100	02 33 65 44 65	06.06.102325@ac-sen.t	Alençon
ALENÇON	Primaire	Constance de Ségur	49 Rue Roche de Paris	61210	02 33 29 33 24	06.06.102304@ac-sen.t	Alençon
ALENÇON	Primaire	Constance de Ségur	5 Rue Mlle Bernard	61140	02 33 27 80 28	06.06.102611@ac-sen.t	Alençon I
ALENÇON	Primaire	Jacques Antoine Berthelot	10 Rue de l'Épave	61260	02 33 26 29 25	06.06.102310@ac-sen.t	Alençon au Perche
ALENÇON	Primaire	Jacques Antoine Berthelot	20 Rue de la Liberté	61130	02 33 71 87 86	06.06.102305@ac-sen.t	Alençon au Perche
ALENÇON	Primaire	Jacques Antoine Berthelot	Rue Des Tardiers	61220	02 33 64 45 41	06.06.102309@ac-sen.t	Alençon
ALENÇON	Primaire	Robert et Jeanne Ricordeau	4 place Eva Hénocq	61210	02 33 66 23 82	06.06.102307@ac-sen.t	Alençon au Perche
ALENÇON	Primaire	Robert et Jeanne Ricordeau	Le Bourg	61430	02 33 66 17 54	06.06.11184@ac-sen.t	Alençon
ALENÇON	Primaire	Robert et Jeanne Ricordeau	Le Bourg	61210	02 33 29 55 19	06.06.102306@ac-sen.t	Alençon III
ALENÇON	Primaire	Robert et Jeanne Ricordeau	7 Rue Georges Pons	61210	02 33 33 23 29	06.06.102320@ac-sen.t	Alençon
ALENÇON	Primaire	Robert et Jeanne Ricordeau	Rue Henri Lenoir	61118	02 37 27 28 67	06.06.102300@ac-sen.t	Alençon au Perche
ALENÇON	Primaire	Du Grand Haut	20 rue de la Gare	61220	02 33 66 81 55	06.06.11925@ac-sen.t	Alençon
ALENÇON	Primaire	Du Grand Haut	Le Bourg	61100	02 33 29 42 83	06.06.11061@ac-sen.t	Alençon
ALENÇON	Primaire	Du Grand Haut	45 Avenue du Général Lortie	61230	02 33 27 20 57	06.06.102302@ac-sen.t	Alençon I
ALENÇON	Primaire	Du Grand Haut	8 rue Fleury	61200	02 33 29 62 93	06.06.102324@ac-sen.t	Alençon I
ALENÇON	Primaire	Du Grand Haut	Le Bourg	61100	02 33 65 44 14	06.06.102304@ac-sen.t	Alençon au Perche
ALENÇON	Primaire	Du Grand Haut	11 Rue Jean Martin	61260	02 33 27 22 43	06.06.102305@ac-sen.t	Alençon III
ALENÇON	Primaire	Du Grand Haut	Le Bourg	61260	02 33 27 86 15	06.06.102304@ac-sen.t	Alençon III
ALENÇON	Primaire	Du Grand Haut	Rue Du Général Lortie	61260	02 33 26 83 24	06.06.102309@ac-sen.t	Alençon III
ALENÇON	Primaire	Du Grand Haut	2 rue du Docteur Coudel	61200	02 33 30 11 49	06.06.102306@ac-sen.t	Alençon
ALENÇON	Primaire	Du Grand Haut	15 rue de Paris	61230	02 33 24 03 24	06.06.102307@ac-sen.t	Alençon
ALENÇON	Primaire	Du Grand Haut	Le Bourg	61230	02 33 27 28 82	06.06.102315@ac-sen.t	Alençon I
ALENÇON	Primaire	Du Grand Haut	4 rue du Quatre	61230	02 33 27 28 42	06.06.102307@ac-sen.t	Alençon I
ALENÇON	Primaire	Du Grand Haut	Rue de la Fontaine St Jacques	61290	02 33 28 43 06	06.06.102312@ac-sen.t	Alençon III
ALENÇON	Primaire	Du Grand Haut	Le Haut Bourg	61220	02 33 29 67 23	06.06.102313@ac-sen.t	Alençon III
ALENÇON	Primaire	Du Grand Haut	4 rue d'Argigny	61230	02 33 24 24 81	06.06.102308@ac-sen.t	Alençon
ALENÇON	Primaire	Du Grand Haut	8 Rue des Trouards	61230	02 33 29 00 29	06.06.11699@ac-sen.t	Alençon I
ALENÇON	Primaire	Du Grand Haut	13 Rue du Champ de Foie	61260	02 33 28 12 26	06.06.102314@ac-sen.t	Alençon
ALENÇON	Primaire	Du Grand Haut	4 Rue du Champ Feuilles	61260	02 33 28 51 28	06.06.11223@ac-sen.t	Alençon
ALENÇON	Primaire	Du Grand Haut	10 Rue du Commandant Merville	61260	02 33 28 51 53	06.06.102310@ac-sen.t	Alençon
ALENÇON	Primaire	Du Grand Haut	Le Bourg	61270	02 33 24 62 61	06.06.102305@ac-sen.t	Alençon
ALENÇON	Primaire	Du Grand Haut	Avenue Léon Leduc	61150	02 33 25 16 65	06.06.102316@ac-sen.t	Alençon
ALENÇON	Primaire	Du Grand Haut	Le Bourg	61250	02 33 28 14 88	06.06.102317@ac-sen.t	Alençon I
ALENÇON	Primaire	Du Grand Haut	4 Rue de la route	61250	02 33 28 62 28	06.06.102318@ac-sen.t	Alençon III
ALENÇON	Primaire	Du Grand Haut	Rue Rouvier	61260	02 33 29 88 87	06.06.102319@ac-sen.t	Alençon
ALENÇON	Primaire	Du Grand Haut	Le Haut Bourg	61160	02 33 12 12 47	06.06.102315@ac-sen.t	Alençon
ALENÇON	Primaire	Du Grand Haut	Place du 11 Novembre	61190	02 33 85 23 20	06.06.102316@ac-sen.t	Alençon
ALENÇON	Primaire	Du Grand Haut	35 Rue Bernard Péroty	61134	02 33 85 25 61	06.06.11193@ac-sen.t	Alençon

Ville	Type	Nom	Adresse	Code postal	Téléphone	Adresse courriel	RPI	Circoscription n
BAWOU	Primaire	Rémy Poirier		61450	02 33 64 12 59	02.05103595@ac-cen.t	3	Argentan
BAZOUCHES-ae-HOULMERS	Primaire			61210	02 33 35 97 27	02.05101024@ac-cen.t	5	Argentan
JUVENY VAL d'ANDANE	Primaire	Yves Dujail (Juveny sous Andane)	Rue des Sports	61140	02 33 38 60 18	02.05109627@ac-cen.t	8	Fiers
RAU	Primaire		Le Bourg	61190	02 33 34 32 29	02.05104924@ac-cen.t	9	L'Aigle
BENOUILLES	Primaire		4 place Eve Héloïsis	61340	02 33 65 23 62	02.05103773@ac-cen.t	12	Montagne-au-P
ALMENECHES	Primaire		19 Rue Au Conte	61570	02 33 35 33 27	02.05111144@ac-cen.t	14	Argentan III
MACE	Elementaire		Rue de Almeneches	61500	02 33 27 78 80	02.05109922@ac-cen.t	14	Argentan III
MEDAWY	Maternelle		Le Bourg	61570	02 33 35 78 75	02.05102000@ac-cen.t	14	Argentan III
SOLIGNY-la-TRAPPE	Primaire	Pierre Perret	Rue de la Trappe	61380	02 33 34 98 73	02.05109054@ac-cen.t	16	L'Aigle
CROUTES	Primaire		Le Haut Bourg	61120	02 33 39 07 73	02.05104333@ac-cen.t	17	L'Aigle
CHALLOUÉ	Primaire	Des Calibours	Le Bourg	61500	02 33 27 86 15	02.05109454@ac-cen.t	18	Argentan II
CHAMBOIS	Elementaire		Rue Du General Leduc	61160	02 33 36 60 94	02.05103992@ac-cen.t	19	L'Aigle
FEL	Primaire		Rue de 11 Novembre	61160	02 33 12 13 47	02.05104533@ac-cen.t	19	L'Aigle
CHAMPSECRET	Primaire		2 rue du Docteur Carrel	61700	02 33 30 11 49	02.05109664@ac-cen.t	20	Fiers
CHAMDU	Elementaire		15 route de Paris	61300	02 33 24 03 24	02.05101320@ac-cen.t	21	L'Aigle
St MICHEL-1190CEUF	Maternelle	Jean-de-la-Fontaine	Le Bourg	61300	02 33 24 37 73	02.05102992@ac-cen.t	21	L'Aigle
St OIEN-sur-ITOU	Elementaire	Leonard de Vinci	Le Bourg	61300	02 33 64 62 96	02.05102994@ac-cen.t	21	L'Aigle
PERVENCHÈRES	Primaire	Les Deux Chênes	2 route du Perche	61360	02 33 25 92 95	02.05109544@ac-cen.t	22	Montagne-au-P
LORRAI	Primaire	L'Orlé d'Écoeurs	Le Bourg	61250	02 33 60 31 61	02.05105129@ac-cen.t	24	Argentan I
PERCHE en NOCE	Primaire	(Noce)	18 Rue Jacques Lagorte	61340	02 33 73 42 94	02.05109554@ac-cen.t	25	Montagne-au-P
MONT CHEVREL	Elementaire		Le Val	61170	02 33 29 46 19	02.05102174@ac-cen.t	28	Montagne-au-P
St SCOLASSE-sur-SARTHE	Primaire	Les Hirondelles	Le Bourg	61170	02 33 27 68 45	02.05109424@ac-cen.t	28	Montagne-au-P
COURTOMER	Primaire	Les Monts d'Arna	Rue de la Fontaine St-Jacques	61390	02 33 28 43 05	02.05109154@ac-cen.t	30	Argentan III
CRULAI	Elementaire		4 rue d'Arpigny	61300	02 33 34 24 01	02.05104454@ac-cen.t	31	L'Aigle
ECHOCÉ	Elementaire		Le Bourg	61270	02 33 24 62 61	02.05104454@ac-cen.t	31	L'Aigle
LES ASPRES	Maternelle		Rue de Ecoceuil	61270	02 33 34 20 14	02.05109524@ac-cen.t	31	L'Aigle
ATHIS VAL de ROUVRE	Maternelle	(La Camelle)	5 Place de la Mairie	61100	02 33 65 14 69	02.05101220@ac-cen.t	32	Argentan
ATHIS VAL de ROUVRE	Elementaire	(Paukingsal)	1a, rue du Bocage	61100	02 33 65 44 65	02.05102494@ac-cen.t	32	Argentan
LANDICOU	Elementaire		21 rue des écoles	61100	02 33 65 32 32	02.05109524@ac-cen.t	32	Argentan
ÉCOUES	Primaire	(Verd-Hierap)	Allée de la mairie	61250	02 33 28 63 76	02.05109684@ac-cen.t	37	Argentan III
St GERVAIS-ds-PERRON	Elementaire		Le Bourg	61500	02 33 28 41 29	02.05109929@ac-cen.t	37	Argentan III
LA FERTE-en-OUCHE (Sauné)	Elementaire	Henri Marceau (Sauné)		61550	02 33 24 48 42	02.05104774@ac-cen.t	39	L'Aigle
St ERROULT NOTRE-DAME-de-BOIS	Primaire	Du Lac	Le Bourg	61550	02 33 34 46 47	02.05109584@ac-cen.t	39	L'Aigle
HAUTERNE	Primaire	Ecole des trois rivières	71 rue desFélix Charpis	61250	02 33 27 13 04	02.05104487@ac-cen.t	42	Montagne-au-P
EXMES	Primaire		Le Faubourg	61310	02 33 36 64 04	02.05104514@ac-cen.t	43	Argentan
LE BOURG-St-LÉONARD	Primaire		Rue de Paris	61310	02 33 67 37 60	02.05104381@ac-cen.t	43	Argentan
SILLY-en-GOUF-FERMI	Elementaire	Louis Louvier		61310	02 33 36 16 77	02.05106524@ac-cen.t	43	Argentan
LA COULONCHE	Primaire		Le Bourg	61220	02 33 65 39 78	02.05104204@ac-cen.t	44	Argentan I
LES MONTS d'ANDANE	Elementaire	Pierre Bourdan (La Sauvagnie)	1, Chemin du Vieux Moulin	61600	02 33 37 86 69	02.05109514@ac-cen.t	44	Argentan I
Les MONTS d'ANDANE	Maternelle	(St-Maurice-de-Désert)	Le Bourg	61600	02 33 30 06 10	02.05106227@ac-cen.t	44	Argentan I
MOULINS-la-MARCHE	Primaire	Des Sources	1 Rue Flandres-Danquerque	61380	02 33 34 50 42	02.05112154@ac-cen.t	45	L'Aigle
LA FERRETTE-BOCHARD	Primaire	L'école des Sources	La Billardière	61420	02 33 26 74 34	02.05104594@ac-cen.t	47	Argentan I
Sts HONORINE-la-GUILLAUME	Primaire		Le Bourg	61210	02 33 64 82 24	02.05109516@ac-cen.t	48	Argentan
VAL-au-PERCHÉ	Maternelle	(La Rouge)	Le Bourg	61260	02 37 49 68 61	02.05105884@ac-cen.t	52	Montagne-au-P
VAL-au-PERCHÉ	Elementaire	(Mlle)	1 rue du Laner	61260	02 37 49 79 73	02.05109527@ac-cen.t	52	Montagne-au-P
LARGÉ	Elementaire		Le Bourg	61250	02 33 28 55 03	02.05109507@ac-cen.t	54	Argentan I
MENIL-ERREUX	Primaire		Le Bourg	61250	02 33 27 78 09	02.05110984@ac-cen.t	54	Argentan I
PASSAIS VILLAGES	Primaire	(Passais-la-Consolation)	15 rue de Bretagne	61360	02 33 30 77 66	02.05109474@ac-cen.t	56	Fiers
St-FRAMBAULT	Maternelle		3 Rue Saint-Devis	61360	02 33 38 38 17	02.05106904@ac-cen.t	56	Fiers
St-MANS-d'ÉGERNINE	Primaire		37 Rue du Mt St-Michel	61360	02 33 38 77 67	02.05109522@ac-cen.t	56	Fiers
BOISCHAMPENÉ	Primaire	(Maison)	Le Bourg	61570	02 33 39 55 19	02.05107064@ac-cen.t	59	Argentan III
MONTMERRÉ	Elementaire		La Mairie	61570	02 33 35 77 91	02.05104104@ac-cen.t	59	Argentan III
ATHIS VAL de ROUVRE	Primaire	Vol de Rouvre (Sépie Fontaine)	Le Bourg	61100	02 33 96 35 74	02.05109444@ac-cen.t	61	Argentan
LA FERTE-en-OUCHE (Héugny)	Maternelle	(Héugny)		61470	02 33 36 54 41	02.05104104@ac-cen.t	62	L'Aigle
LA FERTE-en-OUCHE (Néris en Ouche)	Elementaire	(Néris en Ouche)	Le Bourg	61550	02 33 34 83 28	02.05109964@ac-cen.t	62	L'Aigle

Ville	Type	Nom	Adresse	Code postal	Téléphone	Adresse courriel	RPI	Circoscription
NECY	Primaire		Village Ouzel	61160	02 33 35 92 71	02.06102450@ac-cen.t	63	L'Age
MONI-SECRET - CLAREFOUCÈRE	Élémentaire	(Montcorot)	16, grande rue (Montcorot)	61800	02 33 38 50 24	02.06102451@ac-cen.t	64	Fers
TINCHÉRY BOUAGE	Primaire	De la Cité des Champs (Ffers)	10 Rue De La Cité Des Champs	61800	02 33 65 29 25	02.06102472@ac-cen.t	64	Fers
St-GAUBURGE St-COLOMBE	Primaire	De la Vallée de la Risle	17 Rue de Perche	61310	02 33 34 04 79	02.06102689@ac-cen.t	65	L'Age
PERCHE en NOCÉ	Primaire	(Préaux-de-Perche)	2 rue du Venge	61340	02 33 83 00 76	02.06102683@ac-cen.t	66	Montagne-su-P
St-HILAIRE-sur-ERRE	Primaire	De Montcorot	10 Route du Mont Corotou	61340	02 37 53 05 16	02.06106121@ac-cen.t	67	Montagne-su-P
St-HILAIRE-à-CHATEL	Primaire	St-Hilaire / St-Cesaire	Ferret	61400	02 33 83 62 48	02.06102611@ac-cen.t	68	Montagne-su-P
St-MARTIN-d'ÉCURIE	Élémentaire		Rue des Ouziquons	61300	02 33 34 75 10	02.06102671@ac-cen.t	70	L'Age
St-SULPICE-sur-RISLE	Maternité		Le Bourg	61300	02 33 34 54 99	02.06102604@ac-cen.t	70	L'Age
St-Symphorien des BRUYÈRES	Élémentaire		Le Bourg	61300	02 33 34 44 72	02.06102646@ac-cen.t	70	L'Age
Sap-à-AUCE	Primaire	Raymond Quenecq (Le Sap)	10 Rue Eugène Faisla	61410	02 33 33 47 57	02.06111544@ac-cen.t	72	L'Age
GOULET	Primaire	De la Vitraine	Rue du Stade	61150	02 33 35 14 40	02.06102179@ac-cen.t	73	Argentan
LANDSACQ	Primaire		2 rue des écoles	61100	02 33 65 34 96	02.06102659@ac-cen.t	74	Fers
BEUFOU	Primaire	Richard et Jeanne Ricordeau	Le Bourg	61430	02 33 66 17 54	02.06111430@ac-cen.t	75	Argentan
St-Honorin-à-CHARBONNIE	Primaire		13 rue des Vaches	61430	02 33 96 11 28	02.06106144@ac-cen.t	75	Argentan
BACNOU-ES-de-FORHE NORMANDE	Primaire	Groupe scolaire Lancoot (Bagnoles)	5 Rue Mlle Normand	61140	02 33 37 80 59	02.06102657@ac-cen.t	76	Argentan
BOUCÉ	Primaire		7 Rue Georges Pisu	61570	02 33 35 23 79	02.06102942@ac-cen.t	77	Argentan
LOULAY-FARBAVE	Primaire		4 Rue de Bouzelle	61700	02 33 38 09 42	02.06102680@ac-cen.t	78	Fers
St-ROMER-les-FORGES	Élémentaire		10 Rue des Écoles	61700	02 33 38 39 98	02.06102659@ac-cen.t	78	Fers
ORAIL	Primaire		Le Bourg	61320	02 33 27 36 82	02.06102614@ac-cen.t	79	Argentan
LA-ROCHE-MAGNÈ	Élémentaire		Le Bourg	61420	02 33 28 57 82	02.06102469@ac-cen.t	79	Argentan
St-DIDIER-sous-ÉCOULES	Primaire		Le Bourg	61320	02 33 31 90 14	02.06102689@ac-cen.t	79	Argentan
St-DENIS-sur-SARTHON	Primaire	Royal Duly	Le Bourg	61420	02 33 27 33 93	02.06110262@ac-cen.t	80	Argentan
LA-CHAPELLE-SIÈCHE	Primaire	Auguste Savin	Le Bourg	61100	02 33 64 93 61	02.06102659@ac-cen.t	82	Fers
St-CLAIR-de-HAUCOUZE	Maternité	Les Minotseaux		61490	02 33 66 92 82	02.06102659@ac-cen.t	82	Fers
St-CLAIR-de-HAUCOUZE	Élémentaire		Le Bourg	61490	02 33 66 91 58	02.06102668@ac-cen.t	82	Fers
LE-MERIS-ÉVALUÉ	Maternité	Jeanne Moira	24 Route de Garande	61240	02 33 35 43 92	02.06102628@ac-cen.t	83	Argentan
MONMANT-à-PIN	Élémentaire	Ernest Miel	Route de Cace	61240	02 33 39 97 45	02.06102646@ac-cen.t	83	Argentan
CAUDON	Primaire		Le Bourg	61100	02 33 96 42 83	02.06110610@ac-cen.t	84	Fers
MONTILLY-sur-MORCEAU	Primaire		Le Bourg	61100	02 33 64 97 65	02.06102659@ac-cen.t	84	Fers
CERISY-BELLE-ÉTOILE	Élémentaire		Le Bourg	61100	02 33 65 48 14	02.06102659@ac-cen.t	85	Fers
St-PIERRE-d'ENREMONT	Primaire	Loup Coucou	Chemin d'entrée Les Meils	61800	02 33 86 53 44	02.06102659@ac-cen.t	85	Fers
LA-FERTÉ-en-OUCHE (La Ferté-Frénel)	Primaire	Coucou Mond (La Ferté-Frénel)	15 route de L'Age	61500	02 33 34 81 82	02.06102457@ac-cen.t	86	L'Age

DISPOSITIF "plus de maîtres que de classes"

liste récapitulative des écoles arrêtée au 9 mars 2017

Ecole
ALENCON Courteille
ALENCON J. Verne
ALENCON La Fontaine
ALENCON Molière
ALENCON Montfort
ALENCON Point du jour
ARGENTAN Marcel Pagnol
ARGENTAN Prévost/Maupassant
CARROUGES
CETON
DOMFRONT St Front
ESSAY
FLERS Les Vallées
FLERS Morin-La Fontaine
FLERS V. Hugo
GACE
LA COULONCHE (RPI 44)
LA FERTE MACÉ Paul Souvray
LA FERTE MACÉ Jacques Prévost
L'AIGLE Mazeline
MORTREE
NOCE
RAI
REMAILARD
SAINT PIERRE D'ENTREMONT (RPI 85)
SEES Louis Foton
SEGRIE FONTAINE
TINCHEBRAY
TRUN
VIMOUTIERS

DISPOSITIF "Pour la scolarisation des élèves de moins de 3 ans"

liste récapitulative des écoles arrêtée au 9 mars 2017

Ecole
ALENCON J. Verne
ALENCON La Fontaine
ALENCON Molière
ARGENTAN Prévost/Maupassant
FLERS Les Vallées
FLERS Morin-La Fontaine
L'AIGLE La ribambelle
REMAILARD
SEES Louis Foton
VIMOUTIERS

disc	POSTES VACANTS					
	Ecole	Décharges	T. Partiel	Adjoins	PMOC	
ALENCON 1	ALENCON Masson			X		elem
ALENCON 1	ALENCON Montfort				X	
ALENCON 1	ALENCON R Denas		X			TP Poyger Churin
ALENCON 1	CARROUGES					
ALENCON 1	CIRAL			X		elem
ALENCON 1	CONDE SUR SARTHE			X		rel Rousset
ALENCON 1	HELOUP			X		elem
ALENCON 1	LA FERRIERE BOCHARD		X			TP Lefèvre
ALENCON 1	LA FERTE MACE Souray			X		mat
ALENCON 1	LA FERTE MACE Souray			X		
ALENCON 1	LA SAUVAGERIE				X	
ALENCON 1	LONRAI			X		elem
ALENCON 1	ST GERMAIN DU CORBEIS			X		mat
ALENCON 1	VALFRANBERT		X			elem (permur*)
ALENCON 3	ALMECHES			X		elem
ALENCON 3	CHAILLOUE			X		elem
ALENCON 3	MORTREE				X	elem
ALENCON 3	SEES Forton	X				
ALENCON 3	SEES Forton				X	
ARGENTAN	ARGENTAN F. Léger			X		mat
ARGENTAN	ARGENTAN Pagnol			X		
ARGENTAN	ATHIS			X		elem
ARGENTAN	BELLOU EN HOLLME			X		mat
ARGENTAN	BRIOUZE	X				
ARGENTAN	ECOUCHE	X				
ARGENTAN	LA FERRIERE AUX ETANGS	X				
ARGENTAN	LA FERRIERE AUX ETANGS				X	elem
ARGENTAN	RANES			X		elem
ARGENTAN	SARCEAUX			X		elem
ARGENTAN	SEGRIE FONTAINE			X		mat
ARGENTAN	ST PIERRE DU REGARD			X		X
FLERS	CEAUCÉ TP		X			elem
FLERS	DOMFRONT S Front			X		TP Ghodjarf
FLERS	DOMFRONT S Front			X		mat
FLERS	FLERS mat Sévigné			X		X
FLERS	FLERS RolandHugo					mat
FLERS	LONLAY L'ABBAYE			X		X
FLERS	MESSEI			X		mat
FLERS	ST BOMER LES FORGES		X			mat
FLERS	ST GEORGES DES G	X				TP Denlaur
FLERS	SI PIERRE D'ENTREMONT					
FLERS	TINCHEBRAY					X
LAIGLE	CHAMBOIS			X		elem
LAIGLE	GACE	X				
LAIGLE	GACE			X		elem
LAIGLE	LA FERTE FRESNEL		X			TP Sanquero
LAIGLE	L'ANIGLE Hugo	X				
LAIGLE	L'ANIGLE Mazerline				X	
LAIGLE	LE SAP			X		mat
LAIGLE	MOULINS LA MARCHÉ			X		mat
LAIGLE	NECY			X		mat
LAIGLE	RAI				X	
LAIGLE	RAI			X		X
LAIGLE	TRUN			X		elem
LAIGLE	TRUN				X	elem
MORTAGNE	VIMOUTIERS Flaubert	X				
MORTAGNE	BERDHIJS			X		elem
MORTAGNE	HAUTERIVE			X		mat
MORTAGNE	LONGNY AU PERCHE			X		mat
MORTAGNE	LONGNY AU PERCHE			X		elem
MORTAGNE	MALE			X		elem
MORTAGNE	NEUILLY SUR EURE			X		elem
MORTAGNE	REMAILARD	X				
MORTAGNE	REMAILARD				X	
MORTAGNE	ST HILAIRE SUR ERRE			X		elem
		9	6	34	15	64